



A1

LE RISQUE INONDATION





GENERALITES

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître, et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Comment se manifeste-t-elle ?

On distingue trois types d'inondations :

- **La montée lente des eaux en région de plaine** par débordement d'un cours d'eau ou **remontée de la nappe phréatique**.
- **La formation rapide de crues torrentielles** consécutives à des averses violentes.
- **Le ruissellement pluvial** renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Au sens large, les inondations comprennent également l'inondation par rupture d'ouvrages de protection comme une brèche dans une digue.

Les conséquences sur les personnes et les biens

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistant pour des crues rapides ou torrentielles. Dans toute zone urbanisée, le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès.

L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers et immobiliers, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, etc.) sont souvent plus importants que les dommages directs.

Enfin, les dégâts au milieu naturel sont dus à l'érosion et aux dépôts de matériaux, aux déplacements du lit ordinaire, etc. Lorsque des zones industrielles sont situées en zone inondable, une pollution ou un accident technologique peuvent se surajouter à l'inondation et augmenter l'ampleur des dommages matériels et environnementaux.

Les consignes individuelles de sécurité

AVANT

S'informer sur les risques encourus :

- Par la radio (France Inter GO 1852 m, France Bleu Lorraine) ou la télévision.
- Auprès des services de Météo France qui donnent des renseignements sur les précipitations des dernières 24 heures et sur les prévisions météorologiques jusqu'à cinq jours.

Prévoir les gestes essentiels :

- Fermer les portes et les fenêtres,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux,
- Prévoir : radio à piles, piles neuves, produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...,
- Amarrer les cuves de produits dangereux (engrais, gaz, fuel...),
- Faire une réserve d'eau potable,
- Prévoir l'évacuation.

PENDANT

- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie...),
- Se munir d'une radio portative avec piles,
- Assurer la sécurité des occupants des locaux en empêchant la flottaison d'objets,
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...,
- Ne pas téléphoner, les réseaux doivent rester libres pour l'organisation des secours,
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

APRES

- Aérer et désinfecter les locaux et le mobilier,
- Nettoyer sols et murs à grande eau,
- Evaluer les dommages et écrire un inventaire complet et détaillé des dommages visibles,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche,
- Renseignez-vous auprès de votre assurance, à la mairie ou/et à la Préfecture (SIRACEDPC) pour les questions touchant à l'indemnisation de vos dommages.

LE RISQUE INONDATION DANS LE DEPARTEMENT

Le réseau hydrologique dans le département

• Le bassin de la Moselle :

La rivière Moselle est un affluent du Rhin confluant à Coblenz, en Allemagne. Le bassin versant français de la Moselle s'étend sur les départements des Vosges, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Moselle. La Moselle prend sa source dans les Vosges à Bussang puis quitte le territoire français à Apach, à la frontière franco-germano-luxembourgeoise. Outre son affluent principal, la Meurthe, la Moselle est également alimentée par plusieurs cours d'eau importants : le Madon, la Seille et l'Orne.

Dans le département de la Moselle, la rivière Moselle adopte un comportement méandreux, dans un cours à pente relativement faible et au lit majeur large, particulièrement à l'aval de Metz. Elle reçoit dans ce secteur les contributions de deux principaux affluents de plaine, la Seille et l'Orne.

• Le bassin des Nieds :

La Nied réunie, formée par la confluence de la Nied allemande et de la Nied française à Condé-Northen, est un affluent de la Sarre confluant avec celle-ci à Rehlingen en Allemagne. Les Nieds sont inscrites dans des vallées à faible pente, de transit lent, avec une zone d'expansion des crues large.



● Le bassin de la Sarre :

La Sarre est un affluent important de la Moselle qui conflue avec celle-ci à l'amont de Trèves, en Allemagne. Seule la partie amont se situe en territoire français, le cours principal chevauchant les limites des départements de la Moselle et du Bas-Rhin. Son principal affluent en France (en rive droite) est la Blies. La Sarre s'inscrit dans une vallée étroite en amont de Sarre-Union avec un lit majeur d'environ 400m. De Sarre-Union à Herbitzheim inclus, le lit majeur s'élargit considérablement pour atteindre jusqu'à 2 km de largeur. Puis, en aval d'Herbitzheim, la vallée s'encaisse à nouveau avec un lit majeur de 100 m de largeur en moyenne.
Voir carte en annexe bassin de la Sarre P.7

Les inondations dans le département

● Les inondations de plaine

La rivière sort de son lit mineur lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue. La rivière occupe son lit moyen et éventuellement son lit majeur.
De nombreux cours d'eau parcourent le département et peuvent être à l'origine de débordements plus ou moins importants.

● Le ruissellement pluvial

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings ...) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

L'historique des principales inondations dans le département

Les principales inondations historiques du département sont **des inondations de plaine**.

Sur le bassin de la **Moselle**, les principales crues remarquables, outre la crue exceptionnelle de 1947, sont celles d'octobre 1981, d'avril 1983, de mai 1983, de février 1990, de décembre 1993, de décembre 2001 et d'octobre 2006.

A titre de repère le débit de la crue centennale atteint 900 m³/s à Epinal, 2570 m³/s à Hauconcourt.

CRUES HISTORIQUES – HAUTEURS DE POINTE

Cours d'eau	Stations de références	Déc 47	Oct 81	Avr 83	Mai 83	Fév 90	Déc 93	Déc 01	Oct 06
Moselle	METZ PONT DES MORTS	8.90 m	NS	7.63 m	7.02 m	5.92 m	5.59 m	6.27 m	6.63 m
Moselle	UCKANGE	7.45 m	NS	6.40 m	6.06 m	5.20 m	5.22 m	5.52 m	5.57 m
Seille	CHAMBREY	1.85 m	2.00 m	1.90 m	ABS	ABS	ABS	1.92 m	NS
Seille	METZ PONT LOTHAIRE	ABS	4.47 m	ABS	ABS	3.81 m	4.12 m	4.11 m	NS
Orne	MOYEUVRE	ABS	4.31 m	3.78 m	3.70 m	ABS	4.55 m	ABS	NS

NS = Valeur non significative

ABS = Absence de données

Sur les **Nieds**, les crues les plus importantes sont celles d'octobre 1981, d'avril 1983, de Mai 1983, de décembre 1993, de février 1997 et de janvier 2003.

A titre de repère le débit de la crue décennale atteint 200 m³/s à Bouzonville.

CRUES HISTORIQUES – HAUTEURS DE POINTE

Cours d'eau	Stations de références	Oct 81	Avr 83	Mai 83	Déc 93	Fév 97	Jan 03
Nied Allemande	FAULQUEMONT	ABS	ABS	ABS	3.17 m	3.49 m	2.38 m
Nied Allemande	VARIZE	4.82 m	3.89 m	4.37 m	4.50 m	4.30 m	3.55 m
Nied Française	ANCERVILLE	2.80 m	2.90 m	2.83 m	2.80 m	3.00 m	2.26 m
Nied Française	CONDE NORTHEN	3.17 m	2.77 m	3.29 m	3.01 m	3.10 m	2.81 m
Nieds Réunies	FILSTROFF	4.30 m	4.35 m	4.35 m	3.95 m	4.35 m	3.12 m



Sur le **bassin de la Sarre**, ce sont les grandes crues de 1947 et de 1970 dont les périodes de retour sont respectivement de 30 et de 15 années et qui ont servi de base pour estimer les dommages qu'occasionneraient de grandes crues dans le bassin de cette rivière.

Plus récemment, la Sarre et ses affluents ont connu d'autres crues d'une importance significative, en particulier en décembre 1982, en avril puis en mai 1983, en décembre 1993, en janvier 1995, en février 1997 et aussi en 1998 où le débit de la Sarre à Sarrebourg a atteint 70 m³/s.

A l'aval, les débits mesurés sur la Sarre à la station de Sarreinsming lors des crues de 1970, de 1983 et de 1993 étaient de l'ordre de 500 m³/s.

Dans le même temps, les débits mesurés sur les principaux affluents étaient de 110 m³/s sur l'Eichel à Oermingen et de 350 m³/s à Bliesbruck sur la Blies en 1983 et avec un maximum de 470 m³/s lors de la crue de 1993.

Quels sont les enjeux exposés ?

Habitations, bureaux, entreprises, infrastructures de transport (routes, voies ferrées), lieux recevant du public (écoles) situés dans le champ d'expansion des crues.

Les actions préventives dans le département

• La connaissance du risque

Elle s'appuie sur :

- la connaissance des crues historiques avec notamment la cartographie des crues passées,
- les études hydrauliques et le repérage des zones exposées dans le cadre de l'atlas des zones inondables (AZI) et des plans de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI).

Voir annexe 1 : Carte des atlas de zones inondables disponibles en Moselle au 1 janvier 2009.

• La surveillance et la prévision des phénomènes

- La prévision des inondations consiste en une surveillance continue des précipitations, du niveau des nappes phréatiques et des cours d'eau et de l'état hydrique des sols.

La vigilance météorologique

Le centre météorologique de Toulouse publie quotidiennement une carte de vigilance à 4 niveaux reprise par les médias en cas de niveaux orange ou rouge.

Ces informations sont accessibles également sur le site Internet de Météo-France (www.meteofrance.com).

En cas de niveaux orange et rouge, un répondeur d'information météorologique (tel : 3250) est activé 24h/24h apportant un complément d'information pour une meilleure interprétation des niveaux de risques. Il est cependant difficile de quantifier avec précision les précipitations et surtout de localiser le ou les petits bassins versants qui seront concernés.

La prévision des crues

Le département est rattaché à un dispositif de prévision des crues :

- la **DREAL Lorraine** est le service de prévision des crues sur les bassins versants de la Meuse, de la Moselle et des Niefs (**SPC Meuse-Moselle**).

Le SPC Meuse-Moselle assure, pour le département de la Moselle, la transmission de l'information sur les crues sur les cours d'eau suivants :

- la Moselle
- la Seille
- l'Orne
- la Nied française à l'aval d'Ancerville
- la Nied allemande à l'aval de Faulquemont
- la Nied réunie

- le Service de la Navigation de Strasbourg (SNS)

est le service de prévision des crues sur les bassins versants de la Sarre, des affluents alsaciens du Rhin et du Rhin frontalier (SPC Rhin-Sarre). Le SPC Rhin-Sarre assure, pour le département de la Moselle, la transmission de l'information sur les crues sur les cours d'eau suivants :

- la Sarre à l'aval de Sarrebourg
- la Blies

Les services de prévision des crues ont pour mission de surveiller en permanence la pluie et les écoulements des rivières alimentant les cours d'eau dont ils ont la charge.

Ces services prennent la succession des anciens services d'annonce des crues qui étaient organisés sur les cours d'eau les plus importants.

Le dispositif de «vigilance crues» est le suivant :

- Site INTERNET (www.vigicrues.gouv.fr)

librement accessible à tout public permettant la lecture d'une carte en couleurs dite de vigilance crues, valable sur 24h00 et se déclinant en quatre niveaux de vigilance crues,

- **VERT** **niveau 1**: situation normale, pas de vigilance particulière,
- **JAUNE** **niveau 2** : risque de crues n'entraînant pas de dommage significatif mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et ou exposées,
- **ORANGE** **niveau 3**: risque de crues importantes. Situation de crue, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens. Phénomène inhabituel.
- **ROUGE** **niveau 4**: risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crue, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens. Phénomène rare et catastrophique.

L'information est réactualisée tous les jours à 10h00 et 16h00 (et plus si nécessaire, notamment en vigilance orange ou rouge).

- **Pour plus d'informations**, il est possible de consulter sur le même site internet, dès le niveau de vigilance jaune, des bulletins de suivis nationaux produits par le SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations, basé à Toulouse) et locaux (produits par le Service de



prévision des crues de la zone concernée) permettant de connaître le contexte météo, la situation actuelle et l'évolution prévue des risques hydrologiques à partir des données observées et prévues des cotes et débits des cours d'eau aux différentes stations d'observation, les conséquences possibles avec des conseils de comportement en fonction du niveau de vigilance.

Le maire et des responsables de la commune sont alertés par la Préfecture de Moselle par messagerie ou par fax.

Dès réception de cette information, le maire ou son délégué doit avertir ses administrés susceptibles d'être concernés par les crues, par tous moyens appropriés.

Pour connaître le déroulement de la crue, le maire (ou son délégué) doit appeler le numéro de téléphone communiqué par le préfet. Le Service Interministériel Départemental de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la préfecture enregistre des messages d'information sur un émetteur téléphonique et effectue des mises à jour régulières au fur et à mesure de la réception des messages d'information sur le déroulement de la crue.

● La prise en compte dans l'aménagement

Elle s'exprime à travers trois documents :

Le Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT)

Le plan de prévention des risques

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) d'inondation, établi par l'État, définit des zones d'interdiction et des zones de prescription ou constructibles sous réserve. Il peut imposer d'agir sur l'existant pour réduire la vulnérabilité des biens.

La loi régit l'installation d'ouvrages susceptibles de provoquer une gêne à l'écoulement des eaux en période d'inondation.

L'objectif est double : le contrôle du développement en zone inondable jusqu'au niveau de la crue de référence et la préservation des champs d'expansion des crues.

Le PPR s'appuie sur deux cartes : la carte des aléas et la carte de zonage. Celle-ci définit trois zones :

- **La zone inconstructible** (habituellement représentée en rouge) où, d'une manière générale, toute construction est interdite, soit en raison d'un risque trop fort, soit pour favoriser le laminage de la crue ;
- **La zone constructible avec prescription** (en Moselle habituellement représentée en orange) où l'on autorise les constructions sous réserve de respecter certaines prescriptions, par exemple une cote de plancher à respecter au-dessus du niveau de la crue de référence ;
- **La zone non réglementée** car non inondable pour la crue de référence.

Le PPR peut également prescrire ou recommander des dispositions constructives (mise en place de systèmes réduisant la pénétration de l'eau, mise hors d'eau des équipements sensibles) ou des dispositions concernant l'usage du sol (amarrage des citernes ou stockage des flottants). Ces mesures simples, si elles sont appliquées, permettent de réduire considérablement les dommages causés par les crues.

Voir annexe 4 : carte des PPRI de Moselle

■ Le document d'urbanisme

Le code de l'urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme. Ainsi, les plans locaux d'urbanisme (PLU) permettent de refuser ou d'accepter, sous certaines conditions, un permis de construire dans des zones inondables notamment celles définies par un atlas des zones inondables.

● L'information et l'éducation sur les risques

L'information préventive

En complément du DDRM, pour les communes concernées par l'application du décret 90-918 codifié, le préfet transmet au maire les éléments d'information concernant les risques de sa commune, au moyen de cartes au 1/25.000 et précisant la nature des risques, les événements historiques ainsi que les mesures mises en place à un niveau supra communal.

Le maire élabore le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Celui-ci synthétise les informations transmises par le préfet complétées des mesures de prévention et de protection dont le maire a connaissance.

Le maire définit les modalités d'affichage du risque inondation et des consignes individuelles de sécurité. Il organise des actions de communication au moins une fois tous les deux ans en cas de PPR naturel prescrit ou approuvé.

La mise en place de repères de crues

En zone inondable, le maire établit avec l'appui des services de l'État l'inventaire des repères de crue existants et définit la localisation de repères relatifs aux plus hautes eaux connues (PHEC) afin de garder la mémoire du risque. Ces repères sont mis en place par la commune ou l'établissement de coopération intercommunale.

Cette obligation, instituée par décret n° 2005-233 du 14 mars 2005 doit conduire les maires des communes exposées aux crues à insérer la liste des repères de crues dans leur DICRIM.

L'information des acquéreurs ou locataires

L'information sur l'état des risques et les indemnités après sinistre est une double obligation à la charge des vendeurs ou bailleurs lors des transactions immobilières pour les biens situés dans un périmètre de PPRI ou ayant fait l'objet d'une reconnaissance de CAT NAT inondation.

L'éducation et la formation sur les risques

Elle concerne :

- La sensibilisation et la formation des professionnels du bâtiment, de l'immobilier, des notaires, géomètres, des maires ...;
- Les actions en liaison avec l'éducation nationale : l'éducation à la prévention des risques majeurs est une obligation dans le cadre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et de l'éducation à la sécurité civile.

● Le retour d'expérience

L'objectif est de tirer les enseignements des inondations passées au niveau local ou non pour les dispositions préventives.



Les travaux de protection dans le département

Un guide méthodologique des plans de prévention des risques inondations a été réalisé pour permettre de réglementer les usages des sols dans les zones concernées par des risques.

L'organisation des secours dans le département

• Au niveau départemental

Lorsque plusieurs communes sont concernées par une catastrophe, le dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) est mis en application, Il fixe l'organisation de la direction des secours et permet la mobilisation des moyens publics et privés nécessaires à l'intervention. Au niveau départemental, c'est le préfet, directeur des opérations de secours qui déclenche le dispositif ORSEC. En cas de nécessité, il peut faire appel à des moyens zonaux ou nationaux.

• Au niveau communal

C'est le maire, détenteur des pouvoirs de police, qui a la charge d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

• Au niveau individuel

Un plan familial de mise en sûreté

Afin d'éviter la panique lors de l'inondation, un tel plan préparé et testé en famille, permet de faire face à la gravité d'une inondation en attendant les secours. Ceci comprend la préparation d'un kit inondation, composé d'une radio avec ses piles de rechange, d'une lampe de poche, d'eau potable, des médicaments urgents, des papiers importants, de vêtements de rechange et de couvertures. Il peut également être nécessaire de posséder des dispositifs de protection temporaires, comme les batardeaux ou les couvercles de bouche d'aération. Une réflexion préalable sur les itinéraires d'évacuation, les lieux d'hébergement et les objets à mettre à l'abri en priorité en cas d'inondation, complètera ce dispositif. Le site prim.net donne des indications pour aider chaque famille à réaliser ce plan.

Les communes concernées par le risque inondation

D'après les informations connues à ce jour, 291 communes sont soumises au risque inondation en Moselle. Cette liste comprend les communes couvertes par au moins un des documents suivants :

- un règlement d'information sur les crues (RIC),
- un plan de prévention de risque inondation (PPRI) prescrit ou approuvé,
- un plan de surface submersible (PSS) valant PPRI ,
- un atlas de zone inondable (AZI),
- une cartographie de crue historique.

Source : GASPAR au 06/01/08.

Voir annexe 3 : liste des communes soumises au risque inondation en Moselle

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur le risque inondation, consultez le site du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables :

Sites internet

• Le risque inondation

<http://www.prim.net>

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

• Ma commune face au risque

<http://www.prim.net>

Contacts utiles

- La Préfecture de Moselle
- La Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Le Service de la Navigation du Nord-Est
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement Lorraine (DREAL)

Des repères de crues et laisses de crues sont disponibles sur le site internet de la DIREN Lorraine, via l'application CARMEN pour des crues de 1740 à 2006.



LISTE DES COMMUNES SOUMISES AU RISQUE INONDATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

INSEE	COMMUNES	COURS D'EAU	RÈGLEMENT D'INFORMATION SUR LES CRUES (R.I.C)	PPRI APPROUVÉ	PSS VALANT PPRI	PPRI PRESCRIT	AZI	RZI
57001	Aboncourt	Canner					x	
57002	Aboncourt-sur-Seille	Seille	Meuse-Moselle				x	
57007	Adaincourt	Nied Française					x	
57009	Ajoncourt	Seille	Meuse-Moselle				x	
57011	Albestroff	Albe					x	
57015	Altwiller	Nied Allemande						x
57018	Amelécourt	Seille					x	
57019	Amnéville	Orne	Meuse-Moselle				x	
57020	Ancerville	Nied Française	Meuse-Moselle				x	
57021	Ancy-sur-Moselle	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57025	Anzeling	Nieds réunies	Meuse-Moselle				x	
57026	Apach	Moselle	Meuse-Moselle	x				
57028	Argancy	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57027	Arraincourt	Rotte					x	
57030	Arry	Moselle	Meuse-Moselle	x				
57032	Ars-sur-Moselle	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57036	Attiloncourt	Seille	Meuse-Moselle				x	
57037	Aube	Nied Française					x	
57040	Aulnois-sur-Seille	Seille	Meuse-Moselle				x	
57043	Ay-sur-Moselle	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57048	Bannay	Nied Allemande	Meuse-Moselle	x			x	
57049	Ban-Saint-Martin (Le)	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57287	Basse-Ham	Moselle / Bibiche	Meuse-Moselle	x			x	
57054	Baudrecourt	Nied Française/Rotte					x	
57055	Bazoncourt	Nied Française	Meuse-Moselle				x	
57061	Béning-lès-Saint-Avold	Rosselle		x			x	
57062	Berg-sur-Moselle	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57066	Berthelming	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57067	Bertrange	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57070	Bettange	Nieds Allemande réunies	Meuse-Moselle				x	
57071	Bettborn	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57072	Bettelainville	Canner					x	
57073	Betting-lès-Saint-Avold	Rosselle		x			x	
57076	Beyren les Sierck	Rus Gandren-Beyren					x	x
57081	Bidestroff	Seille					x	
57084	Bioncourt	Seille	Meuse-Moselle				x	
57085	Bionville-sur-Nied	Nied Allemande	Meuse-Moselle	x			x	
57087	Bisten-En-Lorraine	Bisten					x	
57088	Bistroff	Nied du Bischwald					x	x
57090	Blanche-Eglise	Seille					x	

Septembre 2011 - DDT 57

PPRI : Plan de Prévention du Risque (inondations) - AZI : Atlas de Zones Inondables

RZI : Recueil des Zones Inondées (crue des 15 et 16 octobre 1981) - PSS : Plan des Surfaces Submersibles



LISTE DES COMMUNES SOUMISES AU RISQUE INONDATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

INSEE	COMMUNES	COURS D'EAU	RÈGLEMENT D'INFORMATION SUR LES CRUES (R.I.C)	PPRI APPROUVÉ	PSS VALANT PPRI	PPRI PRESCRIT	AZI	RZI
57091	Bliesbruck	Blies	Rhin-Sarre	x			x	
57092	Blies-Ebersing	Blies	Rhin-Sarre	x			x	
57093	Blies-Guersviller	Blies	Rhin-Sarre	x			x	
57098	Bourgaltroff	Seille					x	
57102	Bousse	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57103	Bousseviller	Horn/Schwartzbach					x	x
57106	Bouzonville	Nieds réunies	Meuse-Moselle				x	
57107	Brehain	Nied Française					x	
57113	Brouderdorff	Bièvre					x	
57114	Brouviller	Bruche/Weyre						x
57115	Brulange	Rotte					x	
57117	Buding	Canner					x	
57119	Buhl-Lorraine	Bièvre					x	
57120	Burlioncourt	Seille					x	
57124	Cattenom	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57126	Chambrey	Seille	Meuse-Moselle				x	
57130	Château-Brehain	Nied Française					x	
57132	Château-Salins	Seille		x		x	x	
57137	Cheminot	Seille	Meuse-Moselle				x	
57138	Chenois	Rotte					x	
57141	Chicourt	Nied Française					x	
57143	Clouange	Orne	Meuse-Moselle				x	
57144	Cocheren	Rosselle		x			x	
57146	Coin-lès-Cuvry	Seille					x	
57147	Coin-sur-Seille	Seille	Meuse-Moselle				x	
57150	Condé-Northen	Nieds réunies	Meuse-Moselle				x	
57151	Conthil	Seille					x	
57152	Contz-les-Bains	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57153	Corny-sur-Moselle	Moselle	Meuse-Moselle	x		x	x	
57155	Courcelles-Chaussy	Nied Française	Meuse-Moselle				x	
57156	Courcelles-sur-Nied	Nied Française	Meuse-Moselle				x	
57158	Craincourt	Seille	Meuse-Moselle				x	
57159	Créhange	Nied Allemande	Meuse-Moselle	x			x	
57160	Creutzwald	Bisten					x	
57161	Cutting	Seille					x	
57162	Cuvry	Seille	Meuse-Moselle	x			x	
57163	Dabo	Zorn					x	
57174	Destry	Rotte					x	
57765	Diesen	Bisten					x	
57177	Dieuze	Seille		x		x	x	

PPRI : Plan de Prévention du Risque (inondations) - AZI : Atlas de Zones Inondables

RZI : Recueil des Zones Inondées (crue des 15 et 16 octobre 1981) - PSS : Plan des Surfaces Submersibles

Septembre 2011 - DDT 57



LISTE DES COMMUNES SOUMISES AU RISQUE INONDATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

INSEE	COMMUNES	COURS D'EAU	RÈGLEMENT D'INFORMATION SUR LES CRUES (R.I.C)	PPRI APPROUVÉ	PSS VALANT PPRI	PPRI PRESCRIT	AZI	RZI
57178	Diffembach-Les-Hellimer	Zelle					x	
57180	Dolving	Ru du Stock						x
57181	Domnon-lès-Dieuze	Seille					x	
57184	Dornot	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57187	Eblange	Nied Allemande	Meuse-Moselle				x	
57190	Elvange	Nied Allemande	Meuse-Moselle	x			x	
57191	Elzange	Canner					x	
57193	Ennery	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57195	Epping	Schwalb					x	
57196	Erching	Schwalb					x	
57200	Etangs (Les)	Nied Française	Meuse-Moselle				x	
57209	Faulquemont	Nied Allemande	Meuse-Moselle	x			x	
57210	Fénétrange	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57213	Filstroff	Nieds réunies	Meuse-Moselle				x	
57214	Fixem	Boler					x	
57216	Fleisheim	Bruche / Weyre						x
57218	Fleury	Seille	Meuse-Moselle				x	
57221	Florange	Fensch / Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57224	Folschviller	Nied Allemande						x
57226	Fontoy	Fensch					x	
57227	Forbach	Rosselle		x			x	
57228	Fossieux	Seille	Meuse-Moselle				x	
57230	Foulny	Nied Allemande	Meuse-Moselle	x			x	
57232	Francaltroff	Albe					x	
57234	Frauenberg	Blies	Rhin-Sarre	x			x	
57235	Freistroff	Nieds réunies	Meuse-Moselle				x	
57236	Frémery	Nied Française					x	
57240	Freyding-Merlebach	Rosselle		x			x	
57242	Gandrang	Orne	Meuse-Moselle				x	
57244	Garrebou	Zorn					x	
57245	Gavisse	Moselle / Bol	Meuse-Moselle	x			x	
57247	Gerbécourt	Seille					x	
57248	Givrycourt	Rose					x	
57252	Gomelange	Nieds réunies	Meuse-Moselle				x	
57255	Gosselming	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57260	Grosblierstroff	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57262	Grostenquin	Nied du Bis						x
57265	Guébestroff	Seille					x	
57268	Guébling	Seille					x	
57269	Guénange	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	

PPRI : Plan de Prévention du Risque (inondations) - AZI : Atlas de Zones Inondables

RZI : Recueil des Zones Inondées (crue des 15 et 16 octobre 1981) - PSS : Plan des Surfaces Submersibles

Septembre 2011 - DDT 57



LISTE DES COMMUNES SOUMISES AU RISQUE INONDATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

INSEE	COMMUNES	COURS D'EAU	RÈGLEMENT D'INFORMATION SUR LES CRUES (R.I.C)	PPRI APPROUVÉ	PSS VALANT PPRI	PPRI PRESCRIT	AZI	RZI
57273	Guerstling	Nieds Allemande réunies	Meuse-Moselle				x	
57275	Guessling-Hémering	Nied du Biscwald						x
57276	Guinglange	Nied Allemande	Meuse-Moselle	x			x	
57277	Guinkirchen	Nieds Allemande réunies	Meuse-Moselle				x	
57280	Guntzviller	Zorn					x	
57281	Haboudange	Seille					x	
57283	Hagondange	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57290	Hampont	Seille					x	
57288	Ham-Sous-Varsberg	Bisten					x	
57293	Han-sur-Nied	Nied Française					x	
57294	Hanviller	Horn / Schwartzbach					x	x
57295	Haraucourt-sur-Seille	Seille					x	
57297	Harprich	Rotte					x	
57299	Hartzviller	Bièvre					x	
57300	Haselbourg	Zorn					x	
57301	Haspelschiedt	Horn / Schwartzbach					x	x
57303	Hauconcourt	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57304	Haut-Clocher	Ru du Stock						x
57371	Haute-Kontz	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57306	Hayange	Fensch					x	
57308	Hazembourg	Albe					x	
57310	Hellering-lès-Fénétrange	Bruche / Weyre						x
57311	Hellimer	Zelle					x	
57315	Henridorff	Zorn					x	
57317	Hérange	Bruche / Weyre						x
57318	Hermelange	Sarre		x			x	
57321	Hesse	Sarre		x			x	
57324	Hilbesheim	Bruche / Weyre						x
57325	Hilsprich	Zelle					x	
57326	Hinckange	Nieds Allemande réunies	Meuse-Moselle				x	
57328	Holacourt	Rotte					x	
57329	Holling	Nieds Allemande réunies	Meuse-Moselle				x	
57330	Holving	Moderbach					x	
57331	Hombourg-Budange	Canner					x	
57332	Hombourg-Haut	Rosselle		x			x	
57333	Hommarting	Bièvre					x	
57335	Honskirch	Rose					x	
57338	Hottviller	Schwalb					x	
57339	Hultehouse	Zorn					x	
57343	Illange	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	

PPRI : Plan de Prévention du Risque (inondations) - AZI : Atlas de Zones Inondables

RZI : Recueil des Zones Inondées (crue des 15 et 16 octobre 1981) - PSS : Plan des Surfaces Submersibles

Septembre 2011 - DDT 57



LISTE DES COMMUNES SOUMISES AU RISQUE INONDATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

INSEE	COMMUNES	COURS D'EAU	RÈGLEMENT D'INFORMATION SUR LES CRUES (R.I.C)	PPRI APPROUVÉ	PSS VALANT PPRI	PPRI PRESCRIT	AZI	RZI
57344	Imling	Sarre		x			x	
57345	Inglinge	Canner					x	
57346	Insming	Albe					x	
57350	Jouy-aux-Arches	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57352	Jussy	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57355	Kalhausen	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57357	Kappelkingen	Albe					x	
57358	Kédange-sur-Canner	Canner					x	
57362	Kerprich-aux-Bois	Ru du Stock						x
57366	Kirviller	Rose					x	
57368	Knutange	Fensch					x	
57370	Koenigsmacker	Moselle / Seille	Meuse-Moselle	x			x	
57379	Landroff	Rotte					x	
57382	Langatte	Ru du Stock					x	x
57384	Laning	Albe / Nied du Bisch.						x
57385	Laquenexy	Nied Française	Meuse-Moselle				x	
57389	Lelling	Nied du Bischowald					x	x
57392	Lemud	Nied Française	Meuse-Moselle					
57394	Léning	Albe					x	
57395	Lesse	Rotte					x	
57402	Liederschiedt	Horn / Schwartzbach					x	x
57404	Lindre-Basse	Seille					x	
57405	Lindre-Haute	Seille					x	
57407	Lixheim	Bruche / Weyre					x	x
57409	Lixing-Les-St-Avoid	Nied du Bischowald					x	x
57412	Longeville-lès-Metz	Moselle	Meuse-Moselle	x				
57414	Lorquin	Sarre		x				
57421	Loutzwiller	Schwalb					x	
57422	Louvigny	Seille	Meuse-Moselle				x	
57423	Lubécourt	Seille					x	
57424	Lucy	Nied Française					x	
57427	Lutzelbourg	Zorn					x	
57428	Macheren	Rosselle		x			x	
57431	Maizeroy	Nied française	Meuse-Moselle				x	
57433	Maizières-lès-Metz	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57436	Malaucourt-sur-Seille	Seille	Meuse-Moselle				x	
57437	Malling	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57440	Manhoué	Seille	Meuse-Moselle				x	
57441	Manom	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57447	Marly	Seille	Meuse-Moselle	x			x	

PPRI : Plan de Prévention du Risque (inondations) - AZI : Atlas de Zones Inondables

RZI : Recueil des Zones Inondées (crue des 15 et 16 octobre 1981) - PSS : Plan des Surfaces Submersibles

Septembre 2011 - DDT 57



LISTE DES COMMUNES SOUMISES AU RISQUE INONDATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

INSEE	COMMUNES	COURS D'EAU	RÈGLEMENT D'INFORMATION SUR LES CRUES (R.I.C)	PPRI APPROUVÉ	PSS VALANT PPRI	PPRI PRESCRIT	AZI	RZI
57448	Marsal	Seille					x	
57451	Marthille	Nied Française					x	
57452	Maxe (La)	Moselle / Canner	Meuse-Moselle	x			x	
57463	Metz	Moselle / Seille	Meuse-Moselle	x			x	
57474	Mondelange	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57479	Montenach	Ru de Montenach						x
57480	Montigny-lès-Metz	Moselle / Seille	Meuse-Moselle	x			x	
57483	Morhange	Seille / Rotte					x	
57484	Morsbach	Rosselle		x			x	
57486	Morville-sur-Nied	Nied Française					x	
57487	Moulins-lès-Metz	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57490	Moyenvic	Seille					x	
57491	Moyeuvre-Grande	Orne	Meuse-Moselle	x			x	
57493	Mulcey	Seille					x	
57494	Munster	Rose					x	
57497	Nelling	Albe					x	
57501	Neufvillage	Albe					x	
57505	Niderviller	Bièvre					x	
57506	Niederstinzeln	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57508	Nilvange	Fensch					x	
57515	Novéant-sur-Moselle	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57518	Oberstinzeln	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57520	Obreck	Seille					x	
57528	Oron	Nied Française					x	
57533	Pange	Nied Française	Meuse-Moselle				x	
57536	Petit-Tenquin	Zelle					x	
57537	Petite-Rosselle	Rosselle		x			x	
57538	Pettoncourt	Seille	Meuse-Moselle				x	
57544	Plaine-de-Walsch	Zorn					x	
57547	Pommérieux	Seille	Meuse-Moselle				x	
57549	Pontpierre	Nied Allemande	Meuse-Moselle	x			x	
57552	Pouilly	Seille	Meuse-Moselle				x	
57553	Pournoy-la-Chétive	Seille					x	
57554	Pournoy-la-Grasse	Seille	Meuse-Moselle				x	
57555	Prévocourt	Nied Française					x	
57556	Puttelange-aux-Lacs	Moderbach					x	
57558	Puttigny	Seille					x	
57560	Racrange	Seille / Rotte					x	
57563	Raville	Nied Allemande	Meuse-Moselle	x			x	
57566	Réding	Bièvre					x	

PPRI : Plan de Prévention du Risque (inondations) - AZI : Atlas de Zones Inondables

RZI : Recueil des Zones Inondées (crue des 15 et 16 octobre 1981) - PSS : Plan des Surfaces Submersibles

Septembre 2011 - DDT 57



LISTE DES COMMUNES SOUMISES AU RISQUE INONDATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

INSEE	COMMUNES	COURS D'EAU	RÈGLEMENT D'INFORMATION SUR LES CRUES (R.I.C)	PPRI APPROUVÉ	PSS VALANT PPRI	PPRI PRESCRIT	AZI	RZI
57567	Rémelfang	Nieds réunies	Meuse-Moselle				x	
57568	Rémelfing	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57571	Rémering-lès-Puttelange	Moderbach					x	
57572	Rémilly	Nied Française					x	
57573	Réning	Albe					x	
57576	Rettel	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57580	Riche	Seille					x	
57581	Richeling	Moderbach					x	
57582	Richemont	Moselle / Orne	Meuse-Moselle	x			x	
57590	Rolbing	Horn / Schwartzbach					x	x
57591	Rombas	Orne	Meuse-Moselle				x	
57592	Romelfing	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57596	Rosbruck	Rosselle		x			x	
57597	Rosselange	Orne	Meuse-Moselle				x	
57599	Roupeldange	Nieds Allemande réunies	Meuse-Moselle				x	
57604	Rustroff	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57606	Saint-Avold	Rosselle					x	x
57609	Saint-Epvre	Nied Française					x	
57612	Saint Hubert	Canner					x	
57616	Saint-Julien-lès-Metz	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57618	Saint-Louis	Zorn					x	
57621	Saint Médard	Seille					x	
57624	Sainte-Ruffine	Moselle		x			x	
57625	Salonnes	Seille					x	
57627	Sanry-sur-Nied	Nied Française	Meuse-Moselle				x	
57628	Sarralbe	Sarre / Albe	Rhin-Sarre	x			x	
57629	Sarraltroff	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57630	Sarrebourg	Sarre / Bièvre	Rhin-Sarre	x			x	
57631	Sarreguemines	Sarre / Blies	Rhin-Sarre	x			x	
57633	Sarreinsming	Sarre	Rhin-Sarre	x			x	
57637	Schneckenbusch	Bièvre					x	
57641	Schweyen	Schwalb					x	
57642	Scy-Chazelles	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57647	Serémange-Erzange	Fensch					x	
57650	Sierck-les-Bains	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	
57654	Sillegny	Seille	Meuse-Moselle				x	
57654	Silly-sur-Nied	Nied Française	Meuse-Moselle				x	
57656	Sorbey	Nied Française	Meuse-Moselle				x	
57662	Suisse	Rotte					x	
57663	Talange	Moselle	Meuse-Moselle	x			x	

PPRI : Plan de Prévention du Risque (inondations) - AZI : Atlas de Zones Inondables

RZI : Recueil des Zones Inondées (crue des 15 et 16 octobre 1981) - PSS : Plan des Surfaces Submersibles

Septembre 2011 - DDT 57



LISTE DES COMMUNES SOUMISES AU RISQUE INONDATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

INSEE	COMMUNES	COURS D'EAU	RÈGLEMENT D'INFORMATION SUR LES CRUES (R.I.C)	PPRI APPROUVÉ	PSS VALANT PPRI	PPRI PRESCRIT	AZI	RZI
57668	Teting-sur-Nied	Nied Allemande	Meuse-Moselle					X
57672	Thionville	Moselle	Meuse-Moselle	X			X	
57680	Troisfontaines	Bièvre					X	
57683	Uckange	Moselle	Meuse-Moselle	X			X	
57685	Vahl-lès-Bénestroff	Albe					X	
57270	Val-de-Bride	Seille					X	
57267	Val-de-Guéblange (Le)	Albe					X	
57687	Vallerange	Rotte					X	
57689	Valmestroff	Bibiche					X	
57690	Valmont	Nied Allemande						X
57695	Varize	Nied Allemande	Meuse-Moselle	X			X	
57696	Varsberg	Bisten					X	
57698	Vatimont	Nied Française / Rotte					X	
57700	Vaudreching	Nieds réunies	Meuse-Moselle				X	
57701	Vaux	Moselle	Meuse-Moselle	X			X	
57702	Vaxy	Seille					X	
57706	Vergaville	Seille					X	
57708	Verny	Seille	Meuse-Moselle				X	
57711	Vibersviller	Rose					X	
57712	Vic-sur-Seille	Seille					X	
57713	Vieux-Lixheim	Bruche / Weyre						X
57716	Vigy	Canner					X	
57719	Villers-sur-Nied	Nied Française					X	
57723	Virming	Albe					X	
57724	Vitry-sur-Orne	Orne	Meuse-Moselle				X	
57726	Vittoncourt	Nied Française					X	
57728	Voimhaut	Nied Française					X	
57730	Volmerange-lès-Boulay	Nieds Allemande réunies	Meuse-Moselle				X	
57732	Volmunster	Schwalb					X	
57736	Vry	Canner					X	
57738	Waldhouse	Horn / Schwartzbach					X	X
57741	Walschbronn	Horn / Schwartzbach					X	X
57742	Walscheid	Bièvre					X	
57746	Willerwald	Sarre	Rhin-Sarre	X			X	
57748	Wittring	Sarre	Rhin-Sarre	X			X	
57751	Woippy	Moselle	Meuse-Moselle	X			X	
57757	Yutz	Moselle	Meuse-Moselle	X			X	
57760	Zetting	Sarre	Rhin-Sarre	X			X	
57763	Zommange	Seille					X	

Septembre 2011 - DDT 57

PPRI : Plan de Prévention du Risque (inondations) - **AZI** : Atlas de Zones Inondables

RZI : Recueil des Zones Inondées (crue des 15 et 16 octobre 1981) - **PSS** : Plan des Surfaces Submersibles